

## **Proposition de corrigé.** [126-154 mots]

Un crime est une action, sanctionnée par une peine, qui brise la cohésion de la société. Précisons cette définition.

Cette constante de la punition se dégage malgré la diversité, la gravité, le contexte civilisationnel des différents forfaits. Réfutons l'idée qu'est condamné ce qui lèse le bien commun. La / société, moins rationnelle, prohibe des actions même inoffensives, comme le montrent les interdits sacrés très répandus. Toutefois, le crime n'est pas seulement une atteinte aux mœurs supposées bonnes. Certaines pratiques sexuelles ou asservissantes sont réprouvées mais non châtiées.

En réalité, un crime affecte premièrement un sentiment moral profond et puissant, // d'où les réticences devant l'évolution du droit ; deuxièmement, il le fait par une pratique bien circonscrite.

Ces deux critères sont constitutifs du crime et non une simple conséquence d'une nature encore énigmatique. C'est bien la réprobation de la conscience collective qui détermine le caractère criminel d' / un acte. 152 mots

### **Formules possibles mais trop longues**

Une fausse hypothèse mène à considérer qu'on condamne...

Bien des interdits rituels ne protègent contre aucune menace, dans des civilisations trop nombreuses pour être considérées comme singulières.

Mais il ne suffit pas de considérer le crime comme une atteinte aux sentiments collectifs.

Ajoutons que le sentiment outragé doit l'être à travers une pratique bien circonscrite.

7 § initiaux. 1 coquille ligne 3 qu'elle -> quelle.

Le plan du texte, quoiqu'implicite, était ici très net.

§1 **Introduction** : constat d'une constante. Punition et brisure du lien social.

Comment expliquer ces liens pour bien définir le crime ?

§ 2 **I. La punition** : un fait constant

a. effet constant malgré diversité acte, gravité, contexte.

§ 3 b. mais on ne punit pas seulement des choses qui sont mauvaises,

c. et on ne punit pas toutes les choses qui sont mauvaises ;

§ 4 **II. Explication** : les deux caractères du sentiment moral offensé :

a. Fort

§ 5 b. Précis

§ 6 **Conclusion** : synthèse de l'analyse : un acte « offense les états forts (IIa) et définis (IIb) de la conscience collective ».

§ 7 Conséquence de l'idée. Ne pas inverser cause et effet. Explication du préjugé ordinaire qui mène à ne pas bien définir le crime, c'est qu'on cherche son essence en dehors de ces éléments, en croyant que ces éléments ne sont qu'une conséquence.

Note :

16.

Observations: **TB** structuration et bonne reformulation. 4 fautes.

**T0.**

Originellement, le délinquant est puni par le tribunal pénal qui analyse le motif de l'infraction. Il existe plusieurs classes/de crimes distinctes, seulement elles ont toutes une similitude. Elles sont condamnées et elles ont des répercussions identiques.

Après, les lois diffèrent selon les pays et régissent la vie en communauté. Certains agissements inoffensifs continuent d'être prohibés et aucun <sup>est</sup> délaissé.  
moins clair.

peu  
clair

Néanmoins, les actes <sup>m</sup> enfoncés rentrés dans les habitudes façonnent progressivement la législation du crime, bien que cette dernière/soit extrêmement récalcitrante au bouleversement.

**TB**

De plus, il y a des cas particuliers concernant ce qui est susceptible d'être/puni par la loi. En réalité, toutes les personnes malveillantes ne sont pas nécessairement répréhensibles.

La raison va au-delà/du Code pénal.

Dites plutôt qu'il faut que ce soit grave et caractéristique.

ou

ainsi, l'étude du banditisme est plus compliquée qu'elle intéressant mais inexact: criminalité organisée.  
en a l'air. Une infraction est/une infraction car elle est sanctionnée et qu'elle porte trouble à la société.

154 mots.